

## Synthèse le Contrat administratif

Contrat



Conclut avec une personne publique (Etat, Collectivité territoriale comme communes, département, région, Etablissement public, hôpital)

OU

Avec des clauses exorbitantes de droit commune (Ex. : Résiliation ou modification unilatérale au motif de l'intérêt général avec éventuellement une contrepartie financière)

Qui a pour objet l'exécution d'un service public

**Marché public**

=

Contrat administratif spécifique régit par le Code des Marchés publics et 3 Principes fondamentaux



Le libre accès à la commande publique

L'égalité de traitement des candidats

La transparence des procédures



Procédure de passation

- 1) la définition des besoins et le choix des critères de sélection
- 2) la publicité
- 3) la réponse des entreprises
- 4) l'ouverture des plis
- 5) la notification du marché